



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-02-2025 /

Dossier complet le : 04-03-2025 /

N° d'enregistrement : 001185/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'une voie reservee au covoiturage et aux transports en commun sur la RD723 en direction de Nantes entre la jonction avec la RD751 et le peripherique nantais

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Raison sociale

Departement de Loire-Atlantique

N° SIRET

22440002800011

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Menard

Prénom(s)

Michel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une voie réservée sur l'axe Pornic - Nantes de la RD723 qui sera réalisée par adjonction d'une voie supplémentaire, sur une longueur d'environ 4,3 km par empiètement sur le terre-plein central (TPC), sur une largeur comprise entre 3,5 et 3,8 m. Cette voie sera située à gauche par rapport à la circulation générale afin d'éviter que la continuité de la voie réservée ne soit interrompue au droit de chaque échangeur. Le projet inclut également des installations de panneaux de signalisation dynamiques, la restructuration de la bande d'arrêt d'urgence ainsi qu'une création/agrandissement de bassins de récupération des eaux pluviales et de noues.

Cette nouvelle voie sera réservée au covoiturage et aux transports en commun et présentera

4.2 Objectifs du projet

Enjeux économiques : Améliorer la qualité de l'offre de transport en termes de desserte, réduire les coûts de transports ; Optimiser et sécuriser les infrastructures et les services existants ; Faciliter l'accès à l'emploi et le développement de l'activité sur les territoires ;
Enjeux sociaux : Favoriser la mobilité de tous ; Simplifier les alternatives à la voiture individuelle ; Lever les contraintes horaires et les réticences au changement ; Questionner les facilités données à la voiture ;
Enjeux sociétaux : Soutenir les pratiques collaboratives ; Encourager les solidarités ; Favoriser le vivre ensemble
Enjeux environnementaux : Prendre en compte les enjeux environnementaux présents (zones humides, haies bocagères, cadre de vie des riverains, etc.) essentiels pour réussir ce projet : Réduire la

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet sera articulé selon le phasage suivant :

- 1) Installation des engins de chantier et des camions au niveau du TPC : réalisation des travaux sur la création de la voie réservée depuis cet espace d'une largeur variable par endroit : en moyenne 5-6 mètres
- 2) Mise en place d'une glissière centrale en béton adhérent
- 3) Elargissement de la bande d'arrêt d'urgence de 50 cm sur la portion de la route à 110 km/h et restructuration de la bande d'arrêt d'urgence sur la totalité du tracé de la voie réservée.
- 4) Mise en place des portiques de signalisation via la fermeture de la section Pornic -> Nantes sur plusieurs jours : déviation nécessaire.
- 5) Aménagement des bassins et noues à l'extérieur de la section roulante. Cette phase est indépendante des autres et pourra se faire tout au long du chantier

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase exploitation l'axe Pornic - Nantes sera dotée d'une voie réservée sur un linéaire d'environ 4,3 km

depuis la jonction avec la RD751 jusqu'à l'échangeur du périphérique Nantais.

La nouvelle voie réservée sera située sur la voie de gauche à proximité du TPC et sera exclusivement empruntable

par les automobilistes covoiturant et les transports en commun.

Des panneaux de signalisation dynamiques seront implantés au-dessus de la voie et permettront de fixer la

limitation de vitesse en fonction des conditions de circulation sur la route.

Les bassins et noues créés/remaniés permettront d'assurer une gestion des eaux pluviales efficace au droit du site d'étude

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'antériorité et porter à connaissance (Loi sur l'Eau) - Dérogation "espèces protégées" déplacement Lézard des murailles et Lézard à deux raies, demande à confirmer par la DDTM - Autorisation expérimenter signalisation de voie réservée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur du lineaire de voie reservee creee	(4.3, km)
Surface totale de la voie reservee	(16 000, m²)
Surface totale des bassins + noues	(12 000, m²)
Largeur de la nouvelle voie de circulation	(3 a 3.5, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme Metropolitain de Nantes :
Zonages Ad, Acl1, Adl2, Ao, Nf, Ni, Nn, Ns, UEm, UEi, UMd1, UMe, UMc et UMep

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope n'est située à moins de 30km du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Seule l'extrémité Est du site est concernée par la zone D (correspondant au niveau le plus faible : 50 Lden>X>57 Lden) du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Nantes-Atlantique.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche est localisé à 2,5km au sud du site, il s'agit du château de Souche.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Un total de 4 zones humides ont été identifiées sur l'emprise totale du projet : une au niveau du bassin 1 et 3 autres au niveau du bassin 2. Ces zones humides seront préservées de toute incidence possible au cours de la phase travaux et ne subiront aucune
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le bassin 3 est concerné par le PPRi Loire Aval (zones R et r du règlement écrit)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	date de prescription : 04/07/2007 date d'approbation : 30/03/2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Un site pollué ou potentiellement pollué et Secteur d'Information sur les Sols (SIS) est localisé à proximité du tracé, il s'agit de l'ancienne décharge de Piarmes dont l'activité a cessé en 1989. Cependant les emprises directes du projet ne sont pas concernées par
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun périmètre de protection de captage n'est recensé à moins de 7km
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est localisé à environ 5km, il s'agit des 32 ensembles bordant le lac de Grandlieu.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	2 Zones speciales de conservations dans un rayon de 5 km : - Estuaire de la Loire a 0,3 km du site d'etude - Lac de Grandlieu a 4,0 km du site d'etude 2 Zones de Protection Speciale dans un rayon de 5 km : - Estuaire de la Loire a 0,3 km du site d'etude - Lac de Grandlieu a 4 0 km du site d'etude
D'un site classé ?	☒	☐	Un site classe est localise a environ 4km au sud du site d'etude il s'agit du lac de Grandlieu et ses abords

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau n'est prevu, ni en phase travaux ni en phase exploitation. Les faibles besoins associes aux bases vie du chantier seront satisfaits par l'eau provenant des reseaux AEP existants.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	En phase travaux, des drains seront mis en oeuvre au droit des zones deconnectees du milieu naturel afin de preserver les structures de chaussées aux écoulements d'eau. Le reseau de cunettes mis en place permettra de rabattre les eaux
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Au total, les estimations au stade AVP du projet indique que les travaux de terrassements vont generer un total de 66 150 m ³ de deblais, dont 13 400m ³ qui seront reutilises en remblais. Ainsi 53 400m ³ excedentaires seront evacues.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est en adéquation avec l'intégralité des réseaux existants, seul le réseau de gestion des Eaux Pluviales (EP) sera redimensionné pour accueillir l'augmentation des EP prévues par l'imperméabilisation d'une nouvelle voie.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un diagnostic a été effectué sur 4 saisons. Les travaux les plus impactants sont localisés au droit du TPC, qui a été caractérisé comme peu pertinent d'un point de vue fonctionnel et qui ne témoigne pas d'une richesse faune/flore particulière. Il ne
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	4 sites Natura 2000 sont localisés dans un rayon de 4 km autour du site. Aucun des habitats caractéristique de ces zones Natura 2000 n'est représenté sur le site d'étude. Aucun impact n'est attendu.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le TPC est un espace naturel, cependant du fait de son positionnement et de sa déconnexion avec les autres habitats naturels, il présente une très faible fonctionnalité écologique (faune/flore/habitat). Cet espace représente 8300 m ³ environ.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La RD723 est concernée par un risque diffus lié au transport de matières dangereuses sur la totalité de son linéaire. La section étudiée ici ne présente pas de caractéristique particulière amenant à augmenter ce risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le bassin 3 est concerné par un risque d'inondation selon le PPRi Loire Aval. Plusieurs secteurs sont concernés par un risque d'inondation par ruissellement selon le PLUm de Nantes Métropole. Ces risques ont été pris en compte lors de la conception
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu, ni en phase travaux ni en phase exploitation.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Les faibles besoins associés aux besoins vitaux du chantier

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase travaux, des circulations d'engins de chantier sont à prévoir, de plus l'installation des panneaux dynamiques engendrera une fermeture de la section concernée et un report de trafic sur une courte période.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet n'est pas considéré comme un aménagement significatif au titre de la loi sur le bruit, le Département n'est tenu à aucune
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les nuisances acoustiques observées actuellement proviennent essentiellement de la 2x2 voies existante (trafic routier important) qui
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	La phase travaux engendre inévitablement des odeurs liées aux déplacements d'engins de chantier et de camions mais une faible
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	La création d'une nouvelle voie ne va pas s'accompagner d'une augmentation significative de trafic, les vibrations engendrées par le
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	La phase chantier sera principalement réalisée de jour mais il n'est pas exclu que l'installation des portiques & panneaux soit réalisée de
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La phase chantier est émettrice de polluant du fait des soulevements de terre (peu importants) et des polluants émis par les engins de chantier et les camions. Ces rejets seront limités dans le temps et assujettis à la phase chantier uniquement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	cf traité dans la partie "Effluents"

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase travaux, l'augmentation d'effluents (eaux pluviales) associée à la circulation des engins de chantier sera maîtrisée L'imperméabilisation d'une nouvelle voie risque d'engendrer une augmentation des volumes d'eau pollués ruissellement vers les
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase travaux engendre une production de déchets en lien avec la restructuration de la BAU ainsi que les matériaux excavés. Un indicateur de développement durable sera mis en place sur la gestion des déchets excédentaires en favorisant le
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Sans objet Le projet consiste à ajouter une voie réservée à la 2x2 voie existante, l'ajout de cette voie n'aura aucun impact paysager sur le site, déjà identifié comme espace routier.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La destination ne changera pas entre l'état actuel et l'état projeté.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'analyse du cumul des incidences avec le projet de P+R de la Ville au Denis a été réalisée dans le cadre l'actualisation de l'étude d'impact de la phase 2 du projet de Développement des Nouvelles Lignes de Transport de Nantes Métropole. Le projet de P+R fait partie d'un ensemble de projets portant sur le développement des nouvelles lignes de transport et la transformation du pont Anne de Bretagne à Nantes dont la maîtrise d'ouvrage est portée par Nantes métropole. Aucun projet projet connexe ayant été instruit après Octobre 2020 ne présente d'incidences cumulées possibles avec le présent projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les autres réglementations applicables dans le cadre du présent projet seront déterminées dans un second temps, après avoir consulté les services de l'état et mis en œuvre les études correspondantes.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plus de détail dans la notice environnementale et réglementaire
Dans un premier temps, le présent projet a fait l'objet d'une analyse de variante concernant la configuration de la voie réservée, 4 variantes ont été analysées selon les enjeux de sécurité, de coûts, d'efficacité, de réalisation, de gain de temps et selon les enjeux environnementaux. Le choix de la variante a été fait en fonction du scénario le moins impactant possible.
Des diagnostics air & santé, acoustique, faune & flore ont été réalisés afin de caractériser les enjeux du site et identifier les principales sensibilités du site pouvant être impactées par le projet.
Plusieurs mesures visant à atténuer les potentielles incidences de la phase travaux sur l'environnement et la biodiversité, le cadre de vie des riverains et les usagers de la route ont été mises en œuvre (gestion des eaux pluviales, prévention de la pollution des sols, de la qualité de l'air...).
En phase exploitation, aucune incidence nécessitant la mise en place de mesures de compensation n'a été identifiée, des mesures d'évitement (zones humides, secteurs à enjeux) ayant été mises en place. Concernant les

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Plus de detail dans la notice environnementale et reglementaire

Les travaux de creation d'une nouvelle voie reservee n'engendrent pas d'enjeu acoustique significatif et permettent

de fluidifier la circulation en garantissant une amelioration securitaire de l'axe.

D'un point de vue environnemental, aucune zone a enjeu faune/flore n'est menacee et la gestion des eaux

pluviales, modifiees par l'impermeabilisation d'une voie supplementaire, est sujette a un re-dimensionnement du reseau de gestion des EP.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **LA NÉELLE**

Prénom Sylvain

Qualité du signataire Chef du service etudes techniques operationnelle:

À NANTES

Fait le 03-02-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)